



# PHI

**POLE  
HEBERGEMENT  
INSERTION  
2024**

**PHI, Auxilia, une nouvelle chance**, 18 Avenue Galois 92340 Bourg-la-Reine



[www.asso-auxilia.fr](http://www.asso-auxilia.fr)



01 41 87 04 80



[contact.phi@asso-auxilia.fr](mailto:contact.phi@asso-auxilia.fr)

## SOMMAIRE

PÔLE HÉBERGEMENT ET INSERTION	3
CENTRE D'HÉBERGEMENT ET DE RÉINSERTION SOCIALE - CHRS	7
CENTRE D'HÉBERGEMENT ALTERNATIF À L'HOTEL - CHU ALTHO	15
PÔLE ACCUEIL DE JOUR - PAJ	22
CENTRE D'HÉBERGEMENT ET DE STABILISATION - CHS	28
CENTRE DE MISE À L'ABRI - CMA	37
Les partenaires	44

# Rôle Hébergement Insertion

Le Pôle Hébergement et Insertion (PHI) accueille, héberge et accompagne des personnes et/ou des familles en grande précarité dans le Sud des Hauts-de-Seine.

Au sein de ces structures, les personnes accueillies bénéficient d'un accompagnement individualisé. Tout un travail de prévention et de sensibilisation en fonction des différentes problématiques liées aux parcours complexes semés de ruptures, de parcours d'errance et d'exil, est proposé. L'accompagnement social se fait à différents niveaux ; médical, juridique, scolaire, d'emploi, administratif, d'hygiène etc. Des ateliers sont également proposés dans les différentes structures afin d'accompagner et soutenir des démarches individuelles et collectives.

## LES STRUCTURES D'ACCUEIL

CHRS

33

PLACES

### CENTRE D'HÉBERGEMENT ET DE RÉINSERTION SOCIALE

accueille à Bourg-la-Reine des familles et des personnes isolées au sein d'un espace **collectif** (chambres et salles de bain individuelles et cuisine et salon partagés) et du **diffus** (appartements du parc locatif privé : chambres individuelles et tous les espaces communs partagés).

CHU  
ALTHO

51

PLACES

### CENTRE D'HÉBERGEMENT D'URGENCE ALTERNATIF À L'HÔTEL

accueille des femmes avec enfants dans des logements en diffus.

PAJ

500

DOMICILIATIONS

### POINT D'ACCUEIL DE JOUR

accueille à Malakoff (92) des personnes sans domicile stable en leur proposant un accès aux besoins fondamentaux (collation, douche, entretien du linge) et à la domiciliation.

CMA

17

PLACES

### CENTRE DE MISE À L'ABRI

accueille à Malakoff des hommes seuls sans domicile fixe, en hébergement d'urgence en chambres partagées.

CHS

98

PLACES

### CENTRE D'HÉBERGEMENT ET DE STABILISATION

accueille des couples ou familles monoparentales dans des logements partagés en diffus.

# BILAN 2024

## PÔLE HÉBERGEMENT INSERTION

### 1) UNE ANNÉE MARQUÉE PAR UNE INSTABILITÉ DANS LES EFFECTIFS PROFESSIONNELS DU PHI

L'année 2024 a connu plusieurs départs et arrivées au sein des équipes, ce qui a impacté les organisations, les continuités de service et l'activité d'une manière générale.

On note principalement :

- Le départ d'une Cheffe de services qui avait participé à la restructuration et la réorganisation du PHI. Elle a pu être remplacée sur ses fonctions peu après son départ
- Le départ de plusieurs travailleurs sociaux sur le CHU ALTHO et le CHS notamment. Conformément au constat global dans notre secteur d'activité, le recrutement de travailleurs sociaux diplômés d'Etat est difficile. Cela s'explique par le manque de valorisation et de reconnaissance dont peuvent bénéficier ces professionnels. De ce fait et malgré la sollicitation d'un cabinet de recrutement, le CHS est resté en sous-effectif sur l'ensemble de l'année. Cela a donc impacté l'organisation du service et la charge de travail de la CESF en poste et de la Cheffe de service
- Plusieurs départs d'agents d'accueil et de veille sur le PAJ et le CMA.
- 2 départs sur le poste de technicien. Poste crucial sur le PHI afin de permettre l'entretien des appartements et des structures, ce poste est resté vacant sur la majorité de l'année. Cela a donc impacté l'organisation des services en nous obligeant notamment à réfléchir à des solutions alternatives. Cela a consisté à mobiliser les autres professionnels sur ces sujets et une augmentation des sollicitations à destination des prestataires extérieurs

### 2) UNE PRÉCARISATION DU PUBLIC

Dans la continuité des années précédentes, nous avons constaté en 2024, une dégradation des situations que nous accueillons et hébergeons sur le PHI.

Cette dégradation s'est traduite par un cumul de freins à l'insertion des personnes et des familles, qui peuvent être liées à des questions administratives, à la parentalité et d'une manière générale à des difficultés psychiques.

Cela a donc complexifié les accompagnements réalisés par les travailleurs sociaux des services d'hébergement et des difficultés liées à la recrudescence des actes d'agressivité et de violence sur notre PAJ et notre CMA.

Déjà constaté en 2023, la recrudescence de ces actes a conduit l'association à mettre en œuvre des mesures de formations à destination des professionnels (self-défense, gestion des conflits, bientraitance...), des moyens humains (mise en place d'un agent de sécurité sur le PAJ) et des moyens matériels pour sécuriser les sites (amélioration de la vidéoprotection, renforcement des contrôles d'accès...)

### 3) LA CRÉATION D'UN OUTIL INFORMATISÉ DES SUIVIS : OPENSCOP

Actuellement, les suivis sociaux et les extractions statistiques sont réalisés grâce à des outils internes. Ceux-ci sont soumis aux erreurs de remplissage et de manipulations humaines. Également, ils nécessitent que les suivis soient réalisés sur plusieurs outils dissociés.

Afin de fiabiliser les suivis et les données, mais également afin d'en permettre une centralisation, AUXILIA a débuté le développement d'une application en lien avec un prestataire informatique : OPENSCOP.

Ce développement se poursuivra en 2025 afin de permettre le déploiement d'un outil pertinent et performant.



## AXES DE TRAVAIL POUR 2025

### 1) LA STABILISATION DES EFFECTIFS

Ce point est crucial afin de permettre la bonne continuité de l'activité et pour permettre la qualité de l'accueil et des accompagnements. C'est pourquoi il est essentiel que les postes vacants puissent être pourvus rapidement en 2025.

Notamment en ce qui concerne :

- Travailleur social du CHS
- Technicien de maintenance du Pôle

Également, la poursuite de la montée en compétences et la fidélisation du personnel nouvellement recruté représente une priorité majeure pour le PHI en 2025.

Un travail institutionnel est également en cours afin de permettre d'attirer de nouveaux professionnels (mise en place de tickets-restaurants...), mais également pour fidéliser ceux déjà présents. Pour cela un travail important a été mis en œuvre en 2024 et se poursuivra en 2025, pour améliorer les conditions de travail, améliorer l'équilibre entre vie personnelle et professionnelle, faciliter le droit à la déconnexion, former les managers...

## 2) LE « SAVOIR-HABITER » ET LES BESOINS LOGISTIQUES ET TECHNIQUES : LE RECRUTEMENT D'UN CADRE LOGISTIQUE ET TECHNIQUE

En parallèle de l'accompagnement social global offert par les travailleurs sociaux, l'un des axes majeurs de l'accompagnement vers l'autonomie des personnes est la question du « savoir-habiter ».

Le suivi de cet axe est complexifié par le fait que la majorité des places d'hébergement du Pôle sont situés dans des appartements en diffus.

De ce fait, le contrôle de la bonne tenue de ces appartements, nécessite une organisation et une mobilisation importante des équipes sur ce sujet.

Également, au vu du périmètre important du PHI (3 structures d'accueil et d'hébergement collectifs et plus de 30 appartements répartis sur le sud du département), la supervision des besoins techniques (maintenance interne, interventions de prestataires, lien avec les bailleurs, état des lieux avec les hébergés et les bailleurs...) et logistiques (commandes de produits d'entretien, d'électro-ménager...), une réflexion a été menée et a conduit à la décision de recruter un cadre logistique et technique.

Son rôle sera de soutenir les équipes éducatives dans le contrôle de la tenue des appartements et l'accompagnement aux personnes et familles le nécessitant. Également, il aura pour mission de superviser les besoins techniques et logistiques mentionnés ci-dessus.

Ce recrutement devra permettre une qualité de suivi sur ces sujets, équivalente à la qualité de l'accompagnement déjà proposé par AUXILIA sur la partie socio-éducative.

## 3) UN CHARGÉ DE QUALITÉ TRANSVERSE À L'ASSOCIATION

En mutualisation avec les autres Pôles de l'association, il est prévu pour 2025, le recrutement d'un chargé de qualité.

Sa présence permettra de poursuivre le travail de conformité réglementaire, d'harmoniser les pratiques grâce à la formalisation de procédures et protocoles.

Également, il sera un soutien au long-court afin de permettre la réactualisation des projets de Pôle et de services.



# CHRS

## 1) LA STRUCTURE

Depuis sa création, l'établissement s'engage activement dans l'accueil et l'accompagnement des femmes isolées, des hommes isolés et des familles monoparentales en situation de précarité.

Le dispositif est constitué de 33 places, réparties de la manière suivante

**33****PLACES****20**

en collectif

**13**

en diffus

- Une structure collective de **20 places**, située à Bourg-la-Reine, qui accueille 18 femmes isolées ainsi que 2 femmes accompagnées de leur enfant.
- **13 places** réparties en **4 appartements** situés sur les communes d'Antony, de Bourg-La-Reine et le Plessis-Robinson. Ces appartements sont destinés à accueillir des hommes isolés, des femmes isolées, ainsi que des femmes isolées avec leur enfant.

### a) La procédure d'admission

Suite à la déclaration d'une place vacante, le SIAO Insertion 92 transmet les candidatures à la structure. Les personnes sont ensuite contactées et reçues en entretien de préadmission par les deux éducateurs spécialisés de l'équipe éducative du CHRS.

Le jour de l'admission, la personne accueillie reçoit les documents suivants pour signature : le règlement de fonctionnement, la charte des droits et des libertés, ainsi que le premier contrat de séjour. Un état des lieux d'entrée de l'hébergement est également réalisé afin d'en garantir le bon suivi.



## b) Les accompagnements

L'accompagnement social global repose sur deux axes complémentaires :

### L'accompagnement individuel

Un Projet Individuel d'Accompagnement (PIA) est établi avec chaque personne accueillie afin de définir ses objectifs et axes de travail, incluant des domaines tels que l'administration, l'emploi/formation, la santé, le logement/hébergement, la gestion budgétaire, la culture, la citoyenneté, ainsi que tout autre besoin spécifique.

Des visites à domicile sont organisées pour assurer le bon déroulement de la vie quotidienne, en veillant notamment à l'entretien de l'hébergement et au respect du règlement de fonctionnement.

### L'accompagnement collectif

Des réunions de cohabitation sont organisées dans les hébergements diffus, permettant aux résidents d'échanger sur l'organisation du quotidien et de favoriser la gestion collective de l'espace de vie.

La cohabitation au sein du CHRS représente un défi majeur pour les résidents comme pour l'équipe éducative. Des tensions peuvent résulter de différences de parcours, de personnalités ou de situations de vie. La gestion de ces conflits nécessite une médiation continue pour préserver un environnement de respect mutuel. Les équipes éducatives jouent un rôle clé dans la résolution de ces tensions, en favorisant la communication et en accompagnant les résidents dans le développement de compétences sociales. L'objectif est de maintenir une atmosphère de solidarité et de soutien, essentielle à la réinsertion des résidents et à leur bien-être.

Des réunions trimestrielles, instaurées depuis 2021, sont désormais un élément clé de la prise en charge au CHRS. Elles permettent la transmission d'informations importantes aux résidents et offrent un espace d'expression. Ces rencontres sont cruciales pour renforcer la cohésion, l'autonomie et la confiance entre les résidents et les professionnels.

## 2) L'ACTIVITÉ 2024 EN CHIFFRES

### a) Les candidatures et les orientations

En 2024, nous avons eu 16 orientations en provenance du SIAO. Également, cette année, nous avons 1 personne qui nous a été orientée directement par une autre structure, avec l'accord du SIAO.

Parmi ces **17 orientations**, nous avons effectué **14 RDV de préadmission** et nous avons conclu à **12 admissions**. Concernant les refus, il y en a eu **0** de la structure et **5** étaient dus à un refus explicite des personnes.



## b) Nombre de nuitées et taux d'occupation

Sur l'année 2024, **11 754 nuitées** ont été réalisées. Le **taux d'occupation** a été de **97,3% en 2024**. Nous notons une augmentation de ce taux de 1% en comparaison avec 2023 (96,3%).



**TAUX  
D'OCCUPATION**

**97,3%**

contre 96,3% en 2023

**NOMBRE  
DE NUITÉES**

**11 754**



**+ 151**

contre 11 603  
en 2023

**Cela s'explique par :**

- **Stabilité** de l'équipe éducative et de l'encadrement : Suite au départ de la Cheffe de service présente depuis plusieurs années, un recrutement a pu être effectué sans délai de vacance sur le poste et l'équipe de référents sociaux est composée des mêmes collaborateurs qu'en 2023
- **Une baisse significative** des refus d'orientation par les ménages (5 en 2024 contre 14 en 2023)
- **Poursuite du développement de la relation partenariale** amorcée en 2023 : En collaboration avec le SIAO, des actions ont été mises en place pour réduire au maximum les délais de vacances des places (anticipation des sorties, déclaration des places vacantes dès qu'une sortie est prévue, relances auprès du SIAO en cas de non-orientation, réduction des délais entre la réception des candidatures et la prise de contact avec les personnes)

## c) Le profil des personnes hébergées en 2024

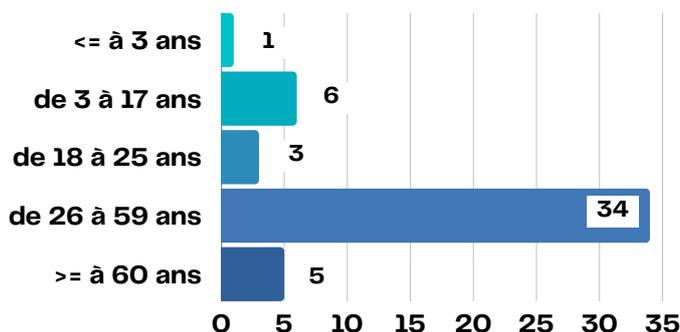
En 2024, il est important de noter que :

- 2 personnes ont basculé du diffus au collectif
- 1 personne a basculé du collectif vers le diffus

**Ces échanges doivent être comptabilisés comme des entrées et des sorties effectives**, notamment dans le cadre de l'Etude Nationale des Coûts (ENC) qui dissocie les statistiques pour chacun des 2 dispositifs.



**Âge des 49 personnes hébergées  
durant l'année 2024**



## Profil des personnes présentes au 31/12/2024

**32 résidents étaient présents au 31/12/2024** dont 19 femmes seules, 3 hommes seuls et 5 femmes avec 5 enfants. Parmi ces 32 résidents, 20 étaient présents au CHRS collectif et 12 en diffus.

- Les 20 résidents du CHRS sont constitués de 16 femmes seules et 2 femmes avec enfants
- Les 12 résidents du diffus sont constitués de 3 femmes seules, 3 hommes seuls et 3 femmes avec enfants.

## d) La typologie des sorties en 2024

### 17 personnes sorties

dont 2 personnes qui sont passées du diffus au collectif et 1 du collectif au diffus.

### 14 ont quitté le CHRS

Cela représente **12** ménages dont 12 adultes (7 femmes seules, 3 hommes seuls et 2 femmes avec 1 enfant)

- 5** sorties en logement social,
- 3** sorties vers du logement adapté
- 1** sortie vers une autre structure du secteur AHI (CHU)
- 2** départs volontaires
- 3** sorties suite à des fins de Prises en Charges à l'initiative de la structure



Il est intéressant de noter que 8 personnes sont sorties sur du logement social ou adapté, ce qui correspond à la finalité idéale (sortie positive) en fin de parcours au CHRS. Cela représente **57,2% des 14 sorties effectives du dispositif**.

Il est également important de noter qu'il n'est pas toujours possible de réaliser ces sorties « positives ». En effet, certaines personnes accueillies, malgré le travail d'accompagnement effectué par l'équipe éducative, n'atteignent pas l'autonomie nécessaire pour accéder au logement de droit commun ou adapté. C'est pourquoi des réorientations sur d'autres dispositifs du secteur AHI sont nécessaires.

Également, cette année, 2 personnes ont quitté volontairement la structure pour aller vivre chez « un tiers », ce qui impacte à la baisse le pourcentage de « sorties positives ».

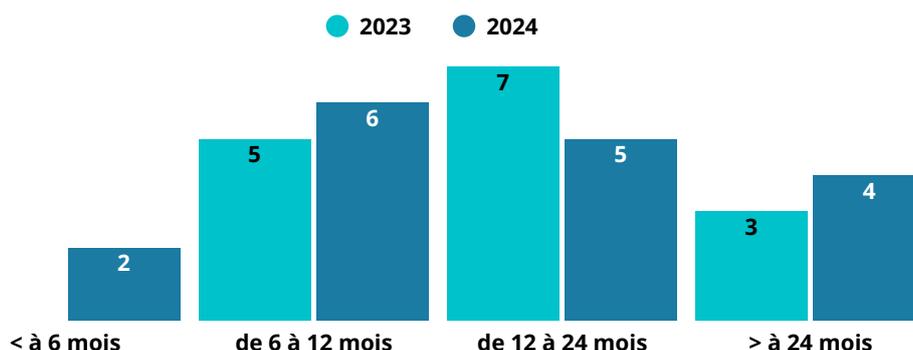
Enfin, 3 personnes sont sorties du dispositif suite à des fins de Prises en Charges actées par la structure. Celles-ci font suite à des actes de violences ou des situations de non-respect répétés du Règlement de fonctionnement de la structure.

## e) Durée moyenne de séjour des personnes sorties en 2024

La durée moyenne des séjours des sortants (adultes et enfants) entre le diffus et le collectif est de :

- 15 mois dans le diffus
- 24 mois sur le collectif

### Durée moyenne de séjour des personnes sorties



**Nous précisons que les 17 personnes sorties prennent en compte les 3 qui ont basculé du collectif au diffus et inversement.**

Dans la continuité de 2023, un travail important a été effectué afin de permettre la sortie des personnes présentes depuis longtemps sur le CHRS (4 personnes dont la DMS étaient supérieure à 24 mois).

Au 31/12/2024 il reste encore 1 personne dont la durée de séjour est supérieure à 48 mois.

## 3) LE CPOM

Dans la continuité des années précédentes, le suivi rigoureux des indicateurs définis dans le cadre du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) signé avec la DRIHL a été poursuivi en 2024. Cette année, une forte augmentation du taux d'occupation a été observée, ce qui constitue l'indicateur clé pour évaluer notre activité.

Cependant, ce suivi a permis de soulever des questionnements sur la pertinence et l'adaptation de certains indicateurs aux réalités de notre terrain d'intervention.

**Notamment le principe d'inconditionnalité de l'accueil en CHRS** : La réglementation précise et rappelle que l'accueil des personnes doit se faire de manière inconditionnelle en CHRS, notamment en ce qui concerne le profil des personnes qui nous sont orientées. Cette donnée peut être contradictoire avec les objectifs inclus dans le CPOM. En effet, lors d'accueil de personnes cumulant les freins à l'insertion (maîtrise du français, du budget, situation administrative instable, addictions...), il n'est pas opportun d'orienter ces personnes vers du logement autonome ou adapté car le risque d'échec du projet à moyen ou long terme est trop important. De ce fait, la durée de séjour, le pourcentage de « sorties positives », de labellisations SYPLO peuvent être impactés. C'est pourquoi il serait intéressant de mener une réflexion commune, entre les opérateurs et les autorités de tutelles pour définir des indicateurs plus représentatifs des réalités liées au public et au travail d'accompagnement effectué sur le terrain.



## 4) LES ATELIERS COLLECTIFS

### Atelier cuisine

L'atelier cuisine, instauré de manière régulière depuis 2022, est devenu un élément essentiel du dispositif d'accompagnement. Organisé une fois par mois, il permet à une personne hébergée de proposer un repas pour le partager avec les autres. Cette activité favorise la convivialité, l'échange entre résidents, et le développement de compétences pratiques. En effet, chaque participant élabore une liste de courses et apprend à respecter un budget, tout en travaillant sur l'organisation, la rigueur et l'hygiène.

Cet atelier constitue également un espace privilégié pour renforcer le lien social entre les résidents et observer les comportements individuels au sein du groupe.

### Atelier Sport

L'atelier sport, lancé en février 2024, vise à offrir aux femmes hébergées un moment de bien-être et de détente, tout en renforçant la cohésion. Après une baisse de participation en juillet 2024, l'équipe éducative, en collaboration avec l'Association Dynamique et Solidaire, a réorganisé cet atelier avec des séances hebdomadaires de 40 minutes. Ces séances combinent renforcement musculaire, jeux collectifs et relaxation. L'atelier a renforcé l'estime de soi, l'esprit d'entraide et l'intégration sociale des participantes.

### Atelier de danse libre

Une bénévole d'ADS a animé des cours de danse libre tout au long de l'année. Cependant, en raison d'un faible taux de participation, ces ateliers n'ont pas été poursuivis.

### Atelier Shiatsu

Proposé en 2023 et 2024, cet atelier a perdu son public régulier, et les nouvelles personnes n'ont pas montré d'intérêt. Son avenir sera évalué lors des prochaines réunions trimestrielles, en fonction des besoins et de l'intérêt des résidents.

### Atelier jeux de société

En décembre 2023, divers jeux de société ont été achetés afin de favoriser le lien entre les personnes hébergées et le « vivre ensemble » au sein du CHRS collectif. Des sessions ont été organisées, mais en raison d'une faible participation, ces ateliers ont été suspendus. L'équipe éducative continue cependant de proposer des temps de jeux ponctuels, qui rencontrent un certain succès auprès des résidents.



## 5) ÉVÉNEMENTS ORGANISÉS AU COURS DE L'ANNÉE

### **Sortie à la base de loisirs de Cergy (15 juin 2024)**

Cet événement a permis de réunir les résidents du CHRS et du CHU ALTHO pour une journée en plein air, avec des activités variées comme la baignade et des jeux de raquette. Ce moment de convivialité a favorisé les échanges entre les résidents des deux structures.

### **Barbecue estival (4 juillet 2024)**

Organisé dans le jardin du CHRS, cet événement a marqué la fin de l'année scolaire. Il a permis de réunir les résidents et les professionnels autour d'un repas festif et a renforcé les liens déjà tissés.

### **Fête de fin d'année (14 décembre 2024)**

Cet événement, organisé en collaboration avec le CHU ALTHO, le CHS et le CHRS, a rassemblé les résidents des trois services pour une journée de rencontres, d'activités et de partage de repas, renforçant la cohésion entre les différentes structures.

Les équipes éducatives souhaitent continuer à organiser ces événements festifs pour renforcer les liens entre les résidents et les professionnels, et encourager la création de liens durables.

## 6) PARTENARIAT

L'accompagnement vers l'autonomie et l'insertion passe par une bonne connaissance des structures partenaires. Des rencontres régulières ont été organisées avec des partenaires clés comme l'équipe mobile psy et précarité (EMPP), l'association Dynamique et Solidaire (ADS), et d'autres. Ces échanges ont permis de renforcer les partenariats existants et ont conduit au renouvellement d'une convention de collaboration avec ADS.

## 7) BILAN 2024 ET OBJECTIFS 2025

### Bilan 2024 :

- Une stabilité de l'équipe éducative et d'encadrement
- Une activité d'hébergement à flux tendu
- Le projet d'extension du CHRS en « stand-by »
- Une redynamisation du partenariat, notamment avec ADS
- Une amélioration des liens et de la communication avec le SIAO 92
- Un projet de mise en place d'une application pour les suivis sociaux et statistiques en cours (OPENSCOP)

### Objectifs 2025 :

- Maintenir et renforcer les réunions trimestrielles et les ateliers collectifs (cuisine, sport, diététique, etc.)
- Diversifier les ateliers sportifs, à la demande des personnes hébergées
- Mettre en place une nouvelle organisation dans les cohabitations, autour des espaces et des rencontres
- Finaliser le développement d'OPENSCOP
- Promouvoir des temps collectifs à l'extérieur de la structure
- Promouvoir la mutualisation avec les autres services du Pôle
- Poursuivre le travail avec le SIAO 92 pour permettre des solutions de sorties
- Mener une réflexion sur les suites à donner au projet d'extension du CHRS



# CHU Altho

## 1) LA STRUCTURE

Le CHU ALTHO propose un accompagnement global à des femmes seules avec enfants sortant d'hôtel **115**. Ces familles monoparentales sont hébergées dans des appartements en diffus et cohabitation.

Le dispositif a vocation à héberger les familles sur un temps court (entre 12 et 24 mois).

**Les appartements du CHU ALTHO en 2024**

Capacité d'accueil de

**51 PLACES** réparties en **10 LOGEMENTS**



**Sur les communes de :**

- Bagneux,
- Antony,
- Fontenay-aux-Roses,
- Châtenay-Malabry
- Bourg-la-Reine.

### a) La procédure d'admission

Les familles sont initialement hébergées à l'hôtel 115 et en situation régulière. Elles sont orientées par le service insertion du SIAO dès déclaration de places disponibles.

A la réception de la candidature, l'équipe contacte la famille et lui propose un entretien de pré-admission.

Cet entretien permet de comprendre la situation de la famille, d'exposer nos modalités d'hébergement et d'accompagnement tout en précisant le règlement de fonctionnement avant l'admission.

A l'issue de cet entretien, la famille dispose d'un délai de réflexion de 48 heures pour confirmer son souhait ou non d'intégrer la structure. Dès réception de sa réponse, un entretien d'admission est organisé au sein de l'hébergement.

Lors de son entrée, un état des lieux est réalisé avec la famille, suivi de la signature du contrat de séjour et du règlement de fonctionnement.

Nous veillons également à favoriser l'intégration de chacune des familles dans les hébergements, en les accompagnant dans l'adaptation à leur nouvel environnement et en garantissant une cohabitation dans la bonne entente.

### b) Les accompagnements

La finalité du parcours en CHU ALTHO est l'accès à un logement de droit commun.

Pour y parvenir, les familles sont accompagnées par des travailleurs sociaux qui proposent un accompagnement global et de proximité au quotidien (situation administrative, emploi, santé, accès à la culture, soutien à la fonction parentale...). Celui-ci se fait notamment en s'appuyant sur les partenaires du territoire.

L'accompagnement socio-éducatif s'articule entre visites à domicile (VAD), entretiens individuels au sein de nos bureaux, accompagnements physiques et échanges téléphoniques.

Des visites à domicile sont effectuées par les travailleurs sociaux afin de s'assurer de l'entretien des hébergements, vérifier les points techniques à améliorer et régler les éventuels conflits de cohabitation. Le technicien intervient pour maintenir le logement en état par des réparations régulières.

Le travail au quotidien porte sur le vivre ensemble et le savoir-habiter, la bonne tenue de l'appartement et le soutien aux fonctions parentales.

### c) Les ateliers collectifs

L'accompagnement au CHU ALTHO prend également une dimension collective, dans l'objectif de travailler le vivre-ensemble, le partage de compétences, le respect des règles de vie commune, qui sont des notions importantes pour favoriser le développement de l'autonomie des personnes.

#### **Réunions trimestrielles :**

Des réunions trimestrielles ont été mises en place tout au long de l'année : espace de paroles et d'échange avec les différents professionnels qui composent le CHU et les familles accompagnées. Ces temps de réunions marquent la rencontre entre les familles ce qui permet la création de liens entre elles. Ces réunions permettent également de garantir que les informations importantes concernant l'organisation du service sont bien transmises aux personnes, mais également de recueillir leurs réflexions et propositions.

#### **Aide au devoirs et cours de français :**

Les ateliers d'accompagnement aux devoirs réalisés par l'équipe du CHU ALTHO ainsi que des cours individuels de français et d'alphabétisation avec nos partenaires d'ADS mis en place aux cours de l'année 2022, se sont maintenus en 2024 et se poursuivent.

Les ateliers d'aide aux devoirs se tiennent toujours les mercredis et désormais en début d'après-midi. L'éducatrice depuis septembre 2024 est soutenue par 2 bénévoles pour l'animation de cet atelier.

#### **Temps conviviaux :**

En juillet dernier, un barbecue a été organisé au sein des locaux du CHRS, réunissant familles et professionnels des deux services.

Une sortie commune à la base de loisirs de Cergy a également été organisée en juin avec les familles du CHRS et CHU ALTHO.

Pour clôturer l'année 2024, une fête réunissant le CHU ALTHO, le CHRS et le CHS a été organisée au sein d'une salle municipale (Villa Saint-Cyr) le 14 décembre.

Ce moment convivial a été marqué par un Bingo animé par les équipes. Un buffet était à disposition. Ce fut un moment très apprécié de toutes et tous, tant par les personnes hébergées que par les professionnels. Ce temps a également permis aux personnes hébergées sur les différents services de se rencontrer et de créer de la cohésion entre les professionnels du Pôle.



## d) Focus sur le quotidien et les difficultés rencontrées en 2024

Au cours de cette année 2024, plusieurs difficultés impactant l'accompagnement et les orientations des familles hébergées ont été constatées :

### **Le manque de logements et de réorientations correspondant aux compositions familiales :**

Nous sommes confrontés aux mêmes difficultés que les années précédentes concernant les réorientations vers le logement de droit commun ou une structure adaptée à la situation :

- 2 ménages hébergés depuis 2021, prêts à accéder à un logement, sont en attente d'une proposition adaptée à leur situation. De plus, ces deux ménages sont en situation de suroccupation du fait de naissances survenues depuis leur arrivée sur notre service.
- 3 ménages qui sont arrivés à échéance de leur contrat de séjour, attendent des réorientations vers une structure d'hébergement adaptée.
- Une nouvelle naissance a eu lieu en juillet dernier, entraînant à nouveau une suroccupation du ménage.

Le manque de fluidité des sorties de ces familles, rallonge les durées de séjour au sein du service. Bien qu'un travail de collaboration se soit développé avec le SIAO, le manque de logements ou de places en structures freine les sorties des familles et allonge leur durée de séjour sur le service.

### **Les modes de gardes :**

Les familles hébergées par le CHU ALTHO sont toujours confrontées à la difficulté de garde de leurs enfants de moins de 3 ans, ce qui entrave leur insertion socio-professionnelle.

Les services de petite enfance de chacune des villes concernées sont sollicités, cependant, eux-mêmes font face à un manque de places.

Le manque de place en crèche reste un problème de grande envergure tant sur le plan national que départemental. Des alternatives aux crèches existent, cependant ces moyens de garde restent inaccessibles aux familles hébergées du fait de leurs moyens financiers.

Toutefois, nous avons obtenu une place au sein d'une crèche à vocation d'insertion professionnelle gérée par l'association IEPC. Nous espérons obtenir à nouveau des places pour les familles nouvellement arrivées.

### **Ruptures de droits :**

L'année 2024 a été marquée par des ruptures de droits qui sont notamment dues aux retards de traitement de l'administration en ce qui concerne les demandes de renouvellement des titres de séjours.

Dans l'attente de ces régularisations, certaines familles ont perdu leur emploi et par conséquent, ont fait face à une perte de ressources.

Également des prestations familiales ont été bloquées du fait de ces retards de traitements administratifs.

Face à ces pertes de ressources, le CHU ALTHO a soutenu les familles en leur distribuant des chèques service, le temps du blocage ou en les orientant vers notre partenaire AGF relais alimentaire.

Enfin, des familles qui étaient positionnées sur des logements se sont donc vu refuser ces derniers lors des commissions d'attribution pour manque de présentation de documents de séjour à jour.

## 2) L'ACTIVITÉ 2024 EN CHIFFRES

### a) Les orientations

En 2024, sur **17 familles orientées**, nous avons effectué 15 RDV de préadmissions et nous avons conclu à 9 admissions et 5 refus de la structure car les situations n'étaient pas adaptées (composition familiale, situation administrative...). 2 orientations ont mené à un refus de la personne, explicite ou implicite car la personne ne s'est pas présentée à l'entretien.

L'une des orientations effectuées sur la fin de l'année n'a pas pu avoir de suite sur l'année, l'entretien de préadmission ayant été programmé pour début 2025.

### Candidatures 2024

**17** CANDIDATURES

2 REFUS SANS RDV

15 ENTRETIENS EN PRÉADMISSION

**9** ADMISSIONS

**5** REFUS DES STRUCTURES

**1** NE S'EST PAS PRÉSENTÉE

### b) Nombre de nuitées et taux d'occupation

Le nombre de nuitées est de 16778 en 2024 contre 18815 en 2023 soit 2037 nuitées de moins.  
Le taux d'occupation est de 89,9% en 2024 contre 101,1% en 2023.

TAUX  
D'OCCUPATION

**89.9%**



contre **101.1%** en  
2023

NOMBRE  
DE NUITÉES

**16778**



contre **18 815**  
en 2023

ÉVOLUTION 2024 / 2023



**-2037** nuitées de moins

**-10%**

Ce taux d'occupation est donc en baisse  
en comparaison avec 2023.



**Plusieurs éléments l'expliquent :**

- La résiliation de baux pour 2 appartements du service. Ces résiliations ont nécessité de décaler des entrées sur les places concernées. En effet, Le remplacement d'un appartement nécessite la captation d'un nouvel appartement et une remise en état de l'ancien. Ces besoins logistiques ne permettaient pas d'accueillir de nouvelles familles dans de bonnes conditions, avant que les places soient stabilisées sur les nouveaux appartements.
- Malgré les relances régulières effectuées auprès du SIAO 92, certaines orientations ont mis plusieurs mois (parfois 2 ou 3) avant d'être transmises à notre CHU
- Également, certaines orientations n'étaient pas adaptées (situation administrative, âge des enfants, localisation...) ce qui a mené à solliciter de nouvelles orientations et de ce fait, a contribué à la vacance des places sur notre service.

**3) LE PUBLIC ACCUEILLI**

Nous avons accueilli au total sur l'année, **70 personnes** soit **24** mères isolées avec **46** enfants sur l'ensemble de l'année **2024**. Parmi elles, **9** nouvelles familles ont intégré le dispositif en **2024** soit **26** personnes.

**70**  
PERSONNES  
ACCUEILLIES  
EN 2024

**Composition des familles accueillies en 2024**

Familles		Enfants
Femme + 1 enfant	12	12
Femme + 2 enfants	6	12
Femme + 3 enfants	2	6
Femme + 4 enfants	4	16
<b>TOTAL</b>	<b>24</b>	<b>46</b>



## Profil des personnes présentes au 31/12/2024

AU 31/12/2024

**16** FAMILLES pour un total de

**46** RÉSIDENTS soit

**16** FEMMES avec 

**30** ENFANTS 



 Les mères accueillies au CHU ont entre **29** et **53** ans

 Les enfants accueillis au CHU ont entre **0** et **14** ans

### DURÉE MOYENNE DE SÉJOUR

Les 24 personnes sorties (8 familles) sont restées sur le dispositif en moyenne **13,72 mois** contre **24,8 mois** en 2023.

Nous constatons ainsi, que le taux de rotation a été en nette amélioration en 2024 et que la durée moyenne de séjour est en forte baisse.

### DURÉE MOYENNE DE SÉJOUR

**13,7 MOIS**



contre 24,8 en 2023

### TYPOLOGIE DES SORTIES EN 2024

**24** sorties du dispositif (8 familles)

**15** vers leur propre logement autonome 5 familles

**7** fin de prise en charge 2 familles

**2** vers un autre établissement du secteur Accueil, d'Hébergement et d'Insertion (AHI)

## BILAN 2024

- Poursuite des réunions trimestrielles collectives avec les dames dans un local loué à la Mairie de Bourg-la-Reine
- Poursuite des ateliers à destination du public (ateliers d'aide aux devoirs et cours de français)
- Le départ d'une éducatrice du CHU ALTHO en début d'année et le recrutement en CDI de notre apprenant Moniteur-éducateur à l'issue de l'obtention de son diplôme
- La perte de deux appartements du CHU ALTHO et captation de deux nouveaux pour les remplacer
- Des difficultés encore présentes dans la fluidité des orientations par le SIAO (délais, profils et adaptation des orientations pour notre service)
- Des difficultés encore présentes dans l'accompagnement vers l'insertion professionnelle, liées notamment à la situation de monoparentalité des familles hébergées



## PERSPECTIVES 2025

- Poursuivre le travail avec le SIAO afin de fluidifier les orientations et combler les places vacantes sur le service
- Poursuivre la réflexion sur des solutions aux difficultés liées aux modes de gardes pour les jeunes enfants
- Revoir nos procédures de pré-admission et d'admission en vue d'améliorer la qualité de prise en charge
- Améliorer le suivi en ce qui concerne la bonne tenue des appartements grâce au recrutement en cours d'un cadre hôtelier

# PAJ

Le Point d'Accueil de Jour (PAJ) a pour objectif d'offrir un accueil inconditionnel aux personnes en situation de grande précarité, de répondre à leurs besoins fondamentaux et de favoriser, grâce au développement de partenariats, l'insertion sociale et professionnelle.

Le PAJ est ouvert 7 jours sur 7, de 08h30 à 17h00 du lundi au vendredi, et de 10h00 à 17h00 les samedis, dimanches et jours fériés. Ses horaires peuvent être étendus en cas de pic de froid, ou d'activation du Plan Grand Froid avec une fermeture à 20h00. Le PAJ est facilement accessible par les transports en commun (métro, bus, train).

## Les missions principales du PAJ sont les suivantes :

- Répondre aux besoins fondamentaux des personnes (se doucher, laver et sécher son linge, repasser ses vêtements, prendre une collation, accéder à une bagagerie, bénéficier d'une adresse postale...).
- Permettre aux personnes de bénéficier d'un lieu d'abri en journée et soirée pendant la période hivernale.
- Créer et maintenir un lien avec les usagers.
- Faciliter l'ouverture des droits et l'accès aux droits.
- Rompre l'isolement social.
- Apprendre et appliquer le respect des règles de vie en collectivité.
- Favoriser l'insertion sociale et professionnelle.

-  Service de domiciliation (demande à l'accueil)
-  Accompagnement social réservé aux domiciliés
-  Douches
-  Accès au lave-linge et au sèche-linge sur RDV à l'accueil
-  Toilettes
-  Collation (gâteaux, café, pain... nous ne servons pas de repas)
-  Salle de mise à l'abri (fauteuils, bibliothèque, TV, ordinateur)
-  Petite bagagerie
-  Jeux de société, ateliers artistiques
-  Psychologue, infirmière (lundi)
-  Distribution alimentaire (lundi)

## 1) SITUATION ET LOCAUX

Le PAJ est situé sur la commune de Malakoff.

Les locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

### Le PAJ se compose des espaces suivants :

- Un espace réservé à l'accueil.
- Un bloc sanitaire comprenant deux douches, un espace lavabo et WC, ainsi qu'une douche pour personnes à mobilité réduite.
- Une salle de repos pour le public.
- Une buanderie équipée de deux machines à laver et de deux sèche-linges.
- Deux espaces dédiés à la bagagerie.
- Un espace de bureaux pour les travailleurs sociaux.
- Une salle de réunion.
- Une réserve destinée au stockage.

## 1) L'ACTIVITÉ QUOTIDIENNE DU PAJ AUXILIA 2024

Le PAJ accueille des publics ayant des besoins diversifiés :

- Domiciliation et renseignements sociaux.
- Besoins fondamentaux : hygiène, alimentation, bagagerie, etc.

Soucieuse de permettre aux personnes le souhaitant, de maintenir le lien social et de permettre une mise à l'abri étendue, l'équipe du PAJ a continué son activité pendant la période hivernale, avec une extension des horaires jusqu'à 20h00.

### En chiffres

#### EN 2024 LE PAJ A ÉTÉ OUVERT

**359 JOURS**

Contre 352 en 2023

#### MOYENNE DES VISITES/JOUR

**51,3 VISITES/JOUR**

Contre 52,6 en 2023

#### ET A ACCUEILLI

**18 424 VISITES**

Contre 18 501 en 2023

#### POUR

**1 542 USAGERS RÉGULIERS**

Contre 1 694 en 2023

#### DONT 2 883 FEMMES

15,6% du total

#### DONT 430 FEMMES

Contre 421 en 2023



## La distribution alimentaire

Notre partenariat avec Phenix a été poursuivi en 2024. La distribution alimentaire a lieu chaque lundi et rencontre un grand succès, permettant aux isolés et aux familles de bénéficier de produits variés et de qualité. Elle lutte également contre le gaspillage alimentaire.

En 2024, 1 762 repas ont été distribués à 404 personnes, contre 2 117 repas pour 507 personnes en 2023. Nous avons constaté une diminution de la quantité de nourriture livrée par Phenix depuis décembre 2023, ce qui explique la baisse observée en 2024. Cette baisse s'explique par la forte inflation qu'a connue notre économie. Les entreprises ayant revu leurs pratiques de stock pour éviter le gaspillage et les pertes, les dons aux associations s'en sont retrouvés impactés.

## Plans grand froid et canicule :

Lors des périodes de grandes chaleurs estivales et de grands froids hivernaux, le PAJ a étendu ses horaires d'ouverture de 17h00 à 20h00. Pendant le plan grand froid, des soupes chaudes, des duvets et des vêtements chauds (bonnets, gants, etc.) ont été distribués. En moyenne, 15 usagers ont profité de ces horaires étendus chaque jour. L'équipe s'est pleinement mobilisée pour assurer la continuité du service.

## Les activités

Les jeudis après-midi sont dédiés à des ateliers conviviaux favorisant les échanges entre les personnes accueillies et permettant de maintenir des liens sociaux.

Le nombre de collations distribuées : **20 987** en **2024** (nous pouvons constater que le nombre de collations distribuées est supérieur à celui des visites. Cela s'explique par le fait qu'une partie des accueillis, notamment ceux qui sont dans la grande précarité, sollicitent plusieurs collations lors de leur passage sur le PAJ).

Le nombre de demandes de renseignements : **17 868**



## 2) LA DOMICILIATION EN 2024

En 2024, le PAJ bénéficie d'un agrément de **500** foyers pour la **domiciliation**;

Agrément pour

**500**

**FOYERS**

**608**

**PERSONNES  
DOMICILIÉES**

731 en 2023

**815**

AVEC LES  
AYANTS DROITS  
DONT

**681**

MAJEURS  
830 en 2023

**134**

MINEURS  
181 en 2023



**617** **HOMMES**

dont

**534** **MAJEURS**

**83** **MINEURS**

**454** **ISOLÉS**



**198** **FEMMES**

dont

**147** **MAJEURES**

**51** **MINEURES**

**64** **ISOLÉES**

**151**

PREMIÈRES DEMANDES DE DOMICILIATIONS

**303**

DEMANDES DE RENOUVELLEMENTS

**13**

FOYERS ONT ACCÉDÉ À UN LOGEMENT STABLE  
35 en 2023

**4**

PERSONNES ONT CHANGÉ DE DOMICILIATION

**141**

PERSONNES RADIÉES POUR NON-PRÉSENTATION  
PENDANT + DE 3 MOIS

**3**

PERSONNES POUR AUTRE MOTIF ET CLÔTURE DU  
DOSSIER

## Événements organisés au cours de l'année

Afin de favoriser la sociabilisation et l'insertion des personnes accueillies au PAJ, des activités ludiques et d'accès à la culture sont organisées ponctuellement.

Ces activités permettent aux personnes accueillies de bénéficier d'une parenthèse dans leur quotidien, mais également d'être sensibilisées aux valeurs de vivre ensemble.

- **Sortie au parc de Sceaux** : En collaboration avec le CMA, un pique-nique a été organisé le jeudi 22 août au parc de Sceaux pour les usagers des deux services.
- **Fête de fin d'année** : Un événement a été organisé le jeudi 19 décembre avec le CMA et la participation de l'Association Génération Bawa Badou, qui a rencontré un grand succès. Des cadeaux (écharpes, gants, bonnets, etc.) ont été distribués.
- **Répétition du spectacle Don Quichotte** : Le 2 mai 2024, nous avons eu le privilège d'assister à une répétition du spectacle Don Quichotte à l'Opéra Bastille, en compagnie des usagers et de l'équipe, pour le bonheur des usagers.
- **Visite de l'Opéra Bastille** : Nous avons exploré l'Opéra Bastille ainsi que ses coulisses avec les usagers, découvrant ainsi les décors des spectacles en préparation, pour leur plus grand plaisir
- **Ateliers de jeux de société** : Des ateliers ont été organisés chaque jeudi après-midi pour encourager les échanges conviviaux et renforcer la dynamique sociale entre les usagers.

Également, afin de valoriser l'image et l'estime de soi, l'association a mis un accent sur la mise en place d'ateliers de massages et de socio-esthétique.

En effet, bien plus que de « simples » moments de détente et de bien-être, ces ateliers ont vocation à permettre à des personnes cumulant souvent plusieurs freins et difficultés (situation de rue, instabilité financière, instabilité émotionnelle et psychique...), de retrouver une image valorisante d'elles-mêmes. Etape cruciale afin d'avancer dans leurs projets face aux difficultés de la vie et du quotidien.

- **Atelier « Massage pour le bien-être »** : Grâce à une masseuse professionnelle, cet atelier a permis à plusieurs personnes, dont des hommes isolés, de bénéficier d'un temps de « centrage sur soi-même ». Le corps étant souvent le miroir de l'esprit, ce fut pour eux l'occasion d'être à l'écoute de leur enveloppe. Ces ateliers furent également l'occasion de sensibiliser le public sur l'importance de leur santé et de les inciter à en faire part à leurs interlocuteurs de l'équipe socio-éducative et des équipes mobiles qui interviennent au PAJ.
- **Relance de l'atelier socio-esthétique** : Confronté aux difficultés du quotidien et fragilisé, le public en situation de grande précarité tend à se replier sur lui-même. Le soin esthétique est alors une manière de rester présent pour les autres, de prendre soin de soi et de se réconcilier avec un corps qui nous trahit. Cette réponse aux situations de perturbation de l'estime de soi, d'isolement social, de fatigue physique et/ou mentale, de douleur aide à la restauration de l'identité et du contact social.

Ces moments de centrage sur soi, de redécouverte de sa propre « beauté » ont connus un vif succès.

## LE BILAN 2024

- Mise en place d'un agent de sécurité : Suite au constat réalisé de la précarisation du public, notamment sur la question psychique et psychiatrique, associée à une hausse des actes d'agression et de violence (entre accueillis et à destination des professionnels), la DRIHL a accepté de financer la mise en œuvre d'un agent de sécurité via un prestataire extérieur. Cette prestation a été concluante et s'est traduite par l'absence de situations nécessitant des exclusions définitives ou l'appel aux forces de l'ordre sur la fin de l'année.
- Amélioration du système de vidéosurveillance : Une amélioration a été apportée par le biais d'un écran installé à l'accueil. Cela permet de renforcer la sécurité des lieux et de faciliter l'intervention rapide des agents d'accueil en permettant un visuel continu sur les images transmises par les caméras.
- Formation de l'équipe PAJ : Afin de valoriser son quotidien, ses missions et leur permettre une montée en compétences, l'Association a mis en œuvre un plan de formations à destination de l'équipe du PAJ. Elle a pu ainsi suivre des formations sur des thématiques variées telles que l'incendie, le secourisme, la self-défense et la bienveillance, en réponse notamment à l'augmentation des actes de violence entre usagers et envers le personnel.
- Convention partenariale avec l'EMSP Aurore : Une convention a été signée avec l'EMSP Aurore, permettant à une infirmière et une psychologue d'animer une permanence chaque lundi, et à un médecin d'intervenir une fois par mois.
- Maintien du lien avec l'équipe mobile psychiatrie-précarité (EMPP) Sud de Paul Guiraud : L'EMPP Sud continue d'animer une séance de régulation d'équipe mensuelle, en plus des permanences assurées chaque mercredi.
- Distribution de sacs de couchage : 100 sacs de couchage ont été mis à disposition des personnes sans-abri, contribuant ainsi à répondre à leurs besoins urgents pendant les périodes de grands froids.

## OBJECTIFS 2025

- Poursuivre les ateliers de massage et socio-esthétique : Maintenir et développer ces ateliers, en garantissant leur pérennité et leur succès auprès des usagers.
- Mettre en place des ateliers cuisine : Organiser des ateliers cuisine en collaboration avec une diététicienne, afin de promouvoir une alimentation saine et équilibrée.
- Favoriser les sorties à l'extérieur : Augmenter le nombre de sorties organisées pour les usagers, afin de favoriser leur ouverture vers l'extérieur et leur bien-être.
- Renforcer le développement partenarial : Consolider et élargir les partenariats avec les acteurs locaux du territoire, notamment par des visites des partenaires et des réceptions au PAJ, pour enrichir les services proposés.
- Renouveler les équipements de buanderie : Remplacer les machines à laver et les sèche-linges afin d'améliorer le confort des usagers et la qualité des services.
- Réorganiser l'accueil : Réajuster l'organisation de l'accueil pour en améliorer la fluidité et optimiser l'expérience des usagers.
- Organisation pour garantir la sécurité : afin de palier la fin de mission de l'agent de sécurité.

# CHS

Le Centre d'hébergement et de stabilisation est un dispositif qui accueille et héberge en diffus des familles orientées par le 115, de manière inconditionnelle.

Suite à l'orientation, le contact est pris avec la famille pour une admission immédiate. Lors de l'arrivée de la famille, un premier entretien permet de comprendre la situation de la famille, d'expliquer les modalités d'hébergement et d'accompagnement et de préciser le règlement de fonctionnement avant signature du contrat de séjour.

Le travail au CHS est tourné vers l'accompagnement social global qui s'articule sur différents axes :

- Administratif
- Logement
- Juridique
- Emploi
- Soutien parentalité...
- Culturel
- Soutien dans la vie quotidienne et dans le savoir habiter

L'accompagnement s'adapte aux besoins des familles accueillies.

Les bureaux du CHS sont situés à Bagneux. Les 98 places sont réparties en diffus sur 19 appartements situés sur les communes de Bagneux, Bourg la Reine, Antony, Sceaux et Clamart.

## 1) L'ACTIVITÉ 2024 EN CHIFFRES

TAUX  
D'OCCUPATION

**96,5%**



contre 94,2% en 2023

NOMBRE  
DE NUITÉES

**34 625**



contre 33 703  
en 2023

Ce taux d'occupation est en augmentation de 922 nuitées en comparaison avec l'année précédente.

### Il est important de noter que :

- L'équipe a été en sous-effectif sur la totalité de l'année, en effet, 1 seule référente sociale a été en poste pour réaliser l'accompagnement des familles. En effet, malgré la sollicitation d'un cabinet externe de recrutement, nous n'avons pas été en mesure de compléter l'équipe, le marché de l'emploi actuel est fortement en tension en ce qui concerne les profils diplômés de travailleurs sociaux diplômés (AS, ES, CESF...)
- Malgré cette situation, la référente sociale et l'encadrement ont poursuivi leur travail pour réduire au maximum les délais de vacances des appartements suite à une sortie en lien avec l'équipe du 115

## 2) LE PUBLIC ACCUEILLI

Les familles hébergées au sein du CHS sont orientées par le 115 et sont issues soit d'hôtels 115 soit de la rue.

Les profils des familles orientées sont divers, nous pouvons accueillir des ménages primo-arrivants mais également des ménages ayant vécu une expulsion locative.

Au CHS, les compositions familiales sont également variées, on y accueille des couples avec enfants ou des femmes monoparentales.

Enfin la situation administrative des foyers accueillis et hébergés est hétérogène, en respect du principe inconditionnel de l'accueil sur le service. Sur l'année 2024, nous avons ainsi accueilli 8 ménages en situation irrégulière, 3 ménages mixtes, et 16 ménages en situation régulière.



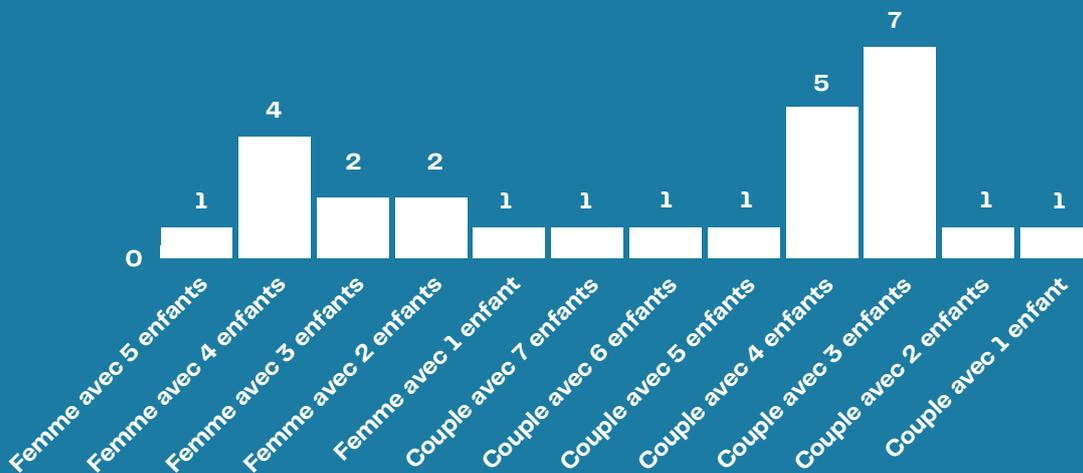
**138**  
PERSONNES

SOIT

**27**  
MÉNAGES

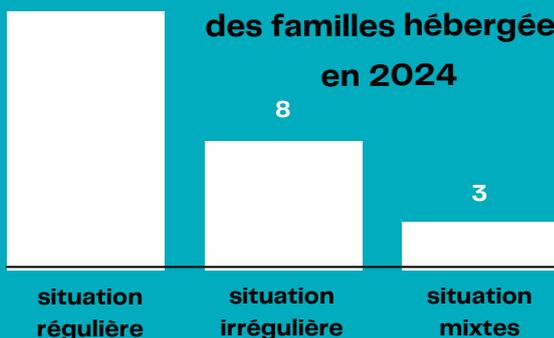


### Composition familiale des personnes hébergées sur 2024



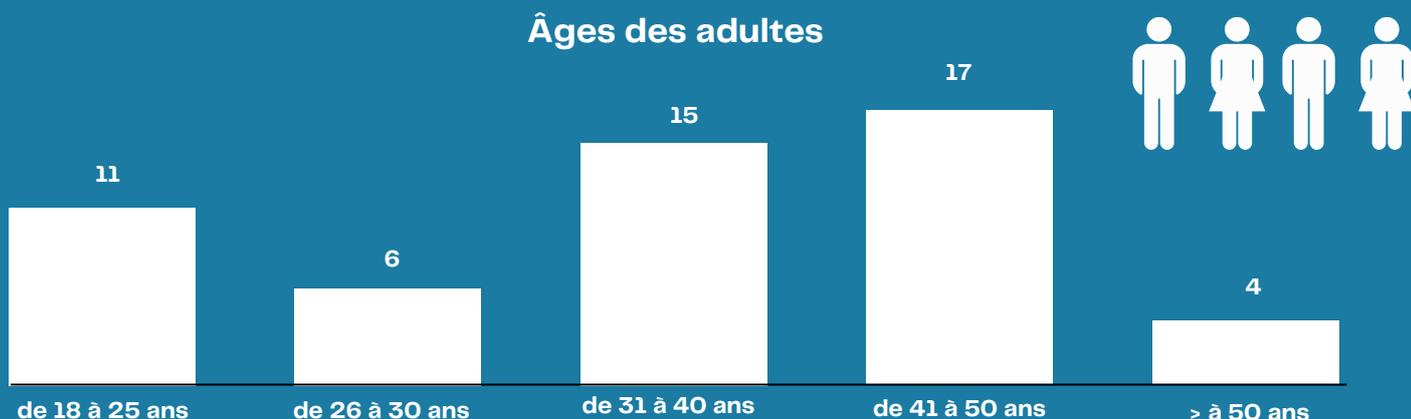
16

### Situation administrative des familles hébergées en 2024

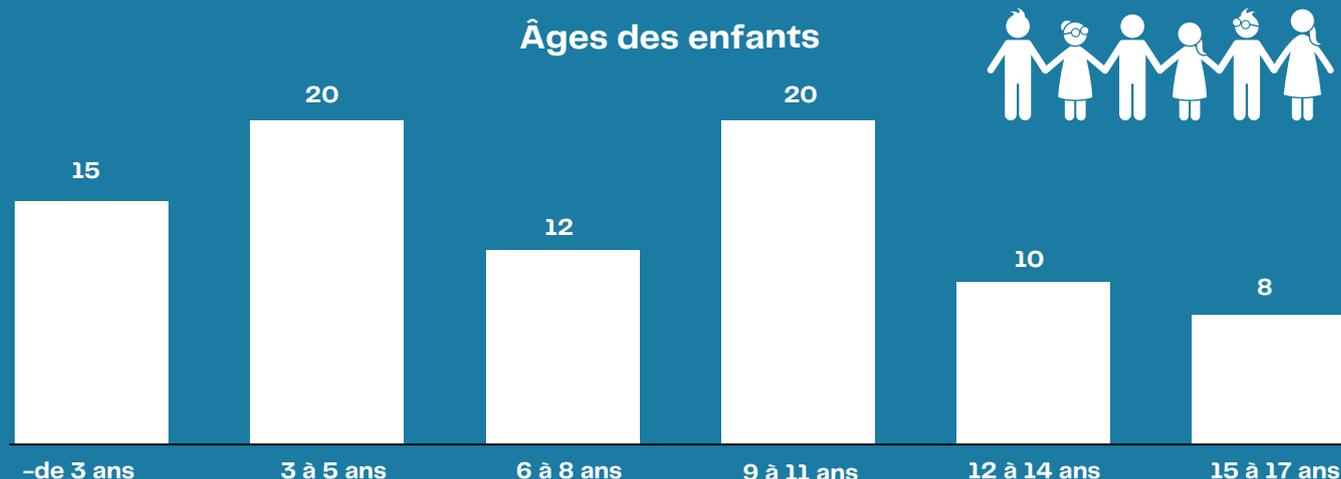


### Durée d'hébergement des personnes accueillies sur 2024





Sur les 53 adultes hébergés en 2024, 11 sont des enfants âgés de 18 à 25 ans



## Les personnes présentes au 31/12/2024

Au 31/12/2024, **19 familles étaient présentes** pour un total de 94 personnes.

La durée moyenne de séjour des 94 personnes présentes au 31/12/2024 est de 22,9 mois contre 29,4 en 2023.

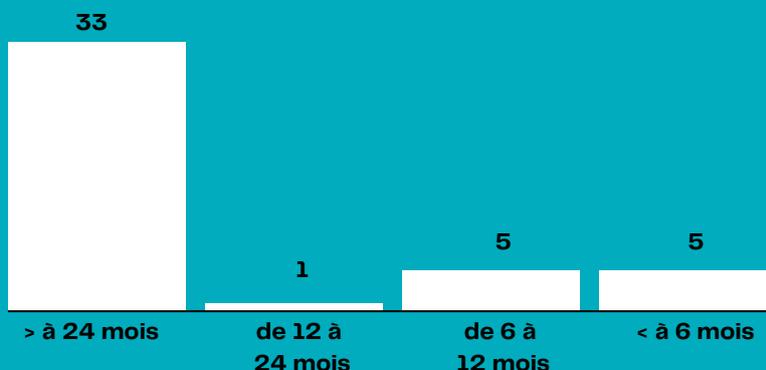
Cette baisse confirme le travail de redynamisation amorcé depuis la fin de l'année 2023.

## Typologie des sorties du dispositif en 2024

**44 personnes** sont sorties du dispositif, soient 8 familles.

Parmi elles, 19 personnes (4 familles) sont parties vers du logement autonome, 5 personnes (1 famille) en fin de PEC, 5 personnes (1 famille) en hôtel, et 9 personnes (1 famille) en CHU diffus et 6 personnes (1 famille) est partie rejoindre de la famille.

### Durée d'hébergement des personnes sorties



La personne dont la durée de séjour est comprise entre 12 et 24 mois est un enfant né après l'admission d'une des familles sorties.

### Durée moyenne de séjour des personnes sorties

**44 SORTANTS**

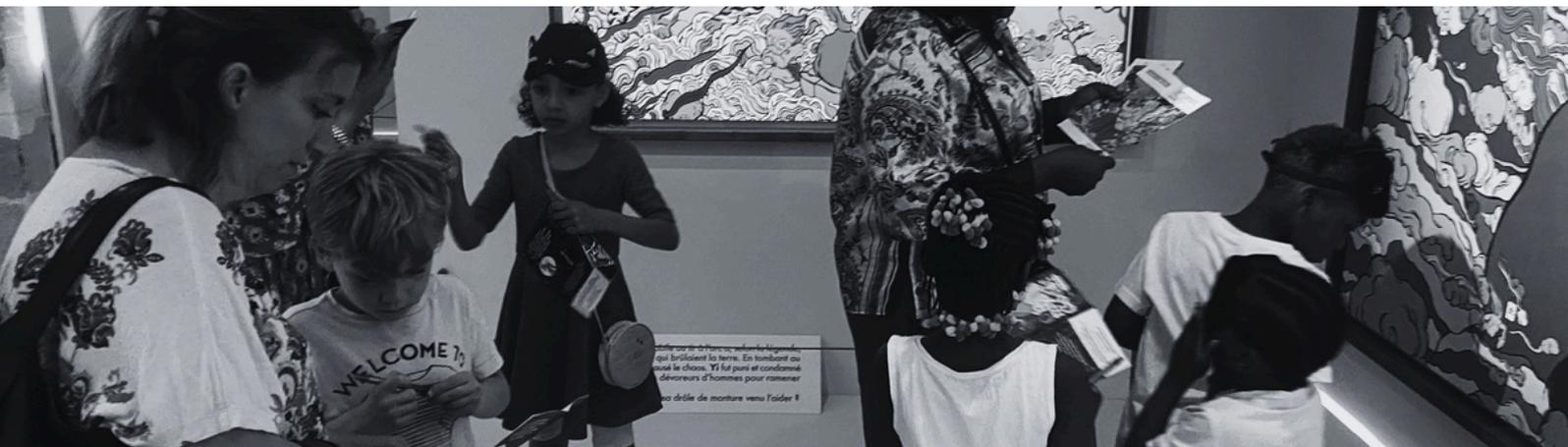
**41,53 MOIS**

contre 20,2 mois en 2023

Cette donnée est importante et représentative du travail effectué par l'équipe et l'encadrement en 2024.

Malgré une situation de sous-effectif, l'accent a été mis sur la « remise en mouvement » et la redynamisation du service. L'ensemble des situations a donc été réévalué et l'ensemble des moyens pouvant être mis en œuvre par le service (DLS, priorisations, réorientations, fins de prises en charge le cas échéant...) ont été mobilisés.

Cela a donc permis à plusieurs familles présentes depuis des années sur le CHS, de sortir du dispositif. 4 d'entre elles ont ainsi pu accéder à leur logement autonome et cela a permis l'accueil de nouvelles familles afin qu'elles puissent bénéficier d'un hébergement et d'un accompagnement de qualité.



### 3) LE QUOTIDIEN DE L'ACCOMPAGNEMENT ET LES DIFFICULTÉS DU CHS :

#### **Les départs et arrivées des professionnels au sein du CHS, des difficultés de recrutements qui affectent structurellement le domaine de l'action sociale**

2024 a été marquée par le départ de deux professionnels travailleurs sociaux et le recrutement d'une seule professionnelle. Attirer de nouveaux candidats reste difficile, dans un contexte de crise du sens et d'attractivité que traverse notre secteur. Et pourtant, la valorisation de nos métiers ne repose pas uniquement sur la question salariale, elle passe également par le sens et la reconnaissance de nos métiers.

Au sein d'Auxilia, le sens est au cœur de nos actions avec la valorisation des compétences de chaque professionnel.

Malgré des exigences toujours aussi fortes et un sous-effectif au sein du CHS, notre engagement reste le même : assurer un accompagnement de qualité auprès des personnes accueillies.





## **Le principe d'accueil inconditionnel et la logique de parcours**

Le CHS AUXILIA est soumis au principe d'accueil inconditionnel de familles en situations de rue. Cela signifie que les situations de ces familles peuvent être très disparates et parfois, peuvent cumuler de nombreux freins à leur insertion rapide et leur accession à l'autonomie (administratif, emploi, santé, enfants...). Cela allonge donc la durée de l'accompagnement et la Durée Moyenne de Séjour sur le service.

Encore en 2024, ces familles étaient « stabilisées » sur le CHS en attente d'une sortie positive (logement autonome ou adapté), ce qui n'est pas le projet initial d'un CHS. La « stabilisation » concerne en réalité une stabilisation des situations en sorties de rue. Dans l'attente d'une orientation vers une autre structure d'hébergement type CHU ou CHRS. Ce, notamment pour les familles dont la situation administrative n'est pas régularisée, voir non-régularisable.

C'est pourquoi nous pouvons constater la présence de familles sur le service depuis 2018 notamment. Familles avec lesquels les liens sont distendus et les accompagnements peu productifs.

Un travail de réévaluation a été réalisé tout au long de l'année 2024, permettant ainsi de fluidifier les sorties et entrées au sein du CHS en collaboration avec le 115. En 2024 nous avons ainsi réussi à réorienter un grand nombre des foyers qui étaient depuis longtemps dans la structure, comme nous l'avions annoncé dans le Rapport d'activité de l'année dernière (32% des effectifs sont sortis en 2024 versus 20% en 2023)

### **Les difficultés liées aux réorientations**

Malgré la structuration progressive du 115 et du SIAO 92, Le CHS fait toujours face à des difficultés lorsqu'il s'agit de réorienter des familles sur d'autres structures du secteur AHI.

En effet, lorsqu'il est évalué que les familles sont encore trop éloignées de l'autonomie (situation administrative, gestion budgétaire, difficultés liées à la parentalité, à l'entretien de l'appartement, une réorientation est demandée au SIAO 92 (115), afin de permettre à la famille de bénéficier d'un environnement plus « bordant » et sécurisé, notamment, dans une structure collective.

Cependant, certainement dû aux besoins importants en hébergements sur la région, à la réduction des nuitées hôtelières et au manque de places actuel au sein de structures collectives sur le département, plusieurs familles restent en attente que cette réorientation puisse être actée.

Nous espérons, au vu de la qualité de nos échanges et de l'implication de nos partenaires du 115, que ces demandes de réorientations puissent se fluidifier en 2025.

### **Les difficultés dans l'accompagnement, la protection de l'enfance**

En 2024, nous avons fait face à de nombreuses situations relevant de la Protection de l'Enfance, avec la transmission de plusieurs informations préoccupantes à la CRIP 92.

Nous constatons une réelle carence éducative et une fragilité parentale dans certaines familles rendant nécessaire de renforcer notre accompagnement au quotidien notamment en matière de soutien à la parentalité.

Toutefois, face à des situations de danger avéré, nous avons saisi le parquet. L'hébergement en diffus se révèle inadapté pour certaines familles qui se trouvent en grandes difficultés avec leurs enfants et dont l'orientation en structure d'hébergement collective avec la présence de professionnels est plus adaptée.

2024 a notamment été marquée par le placement d'une fratrie de 4 enfants et notre présence à deux audiences devant le Juge des Enfants pour deux familles.

Nous avons dû renforcer notre travail avec les différents acteurs gravitant autour des enfants tels que les établissements scolaires, centres de loisirs afin d'apporter une solution plus adaptée à notre accompagnement auprès de ces familles.

### **Les permanences juridiques :**

La mise en place de la permanence juridique assurée par une juriste du centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF) s'est poursuivie jusqu'au printemps 2024. Les personnes accueillies pouvaient la consulter sur rendez-vous et après orientation du travailleur social. Cependant, le manque de visibilité sur le travail réalisé nous a conduit à mettre un terme à cette collaboration et à réfléchir à une nouvelle méthode d'approche.

C'est pourquoi, afin de mieux répondre aux besoins du public, nous avons mis en place un partenariat avec une avocate spécialisée en droit des étrangers, une fois par mois.

Son intervention s'est inscrite dans une approche différente : elle ne recevait pas directement les familles mais travaillait en lien avec les professionnels, qui préparaient en amont les situations avec elles. Lors de ces rencontres mensuelles, elle analysait les dossiers, apportait des conseils et si nécessaire, intervenait directement auprès des familles.

### **Les actions mises en place :**

En 2024, de nombreuses activités culturelles ont été mises en place afin de permettre aux personnes accueillies des moments de partage, de découverte et surtout de renforcement des liens avec la professionnelle du service.

Parmi ces actions, les familles ont eu l'opportunité de participer à une visite guidée de l'Opéra Garnier, de découvrir Paris à travers une balade, de visiter le Musée en Herbe et une caserne de Pompiers ainsi que de profiter d'un pique-nique convivial au Parc de Sceaux.

Pour clôturer l'année, une fête a été organisée de manière mutualisée avec le CHRS et le CHU ALTHO en décembre, réunissant la majorité des familles dans une ambiance festive et chaleureuse.



## BILAN ET TEMPS FORTS 2024

- Les nouveaux bureaux du CHS situés dans un appartement à Bagneux ont été investis par l'équipe
- Départ de deux professionnels, et arrivée d'une Conseillère en Economie Sociale et Familiale. Malgré la sollicitation d'un cabinet de recrutement, il n'a pas été possible de stabiliser l'équipe éducative en 2024
- 4 ménages ont intégré un logement de droit commun
- L'année 2024 a été marquée par la mise en place d'actions culturelles à destination des familles
- Poursuite du travail d'articulation avec le 115 et le SIAO insertion pour favoriser la logique de parcours



## OBJECTIFS 2025

- Mettre en place des actions collectives autour de la nutrition
- Mettre l'accent sur le « savoir-habiter » dans les appartements
- Développer le partenariat en matière de protection de l'enfance
- Renforcer et stabiliser avec le recrutement du poste de travailleur social vacant
- Poursuivre le travail en lien avec le 115 et le SIAO pour accentuer la logique de parcours et fluidifier les entrées et sorties au sein du dispositif
- Poursuivre le développement des compétences des professionnels par des formations

# CMA

**Le Centre de Mise à l'Abri (CMA)** collectif accueille de façon inconditionnelle, **des hommes isolés** sans domicile fixe, orientés par le 115, pour un hébergement d'urgence à la nuitée pendant une période de 14 jours renouvelable 1 fois. Le CMA collectif est ouvert 7J/7 et 24H/24.

Auxilia a un **agrément de 17 places**.

AGRÉMENT  
AUXILIA

17

PLACES



LOCAUX  
MALAKOFF

Il s'agit d'une structure composée de 8 chambres doubles sur 2 étages et 1 chambre PMR au RDC, un bureau d'accueil et un salon / salle à manger.

Il y a également un jardin à l'arrière et des sous-sols avec buanderie et espaces de stockage.

## 1) LE QUOTIDIEN DU CMA :

Une journée au sein de la structure suit un rythme bien défini, tout en laissant aux personnes accueillies une certaine autonomie dans l'organisation de leur quotidien.

Le matin, le petit-déjeuner est servi dans l'espace collectif jusqu'à 9h. Ensuite, chacun vaque à ses occupations : démarches personnelles, sorties à l'extérieur ou moments de détente au sein de la structure.

Un service de buanderie est mis à disposition sur rendez-vous, organisé en amont avec le professionnel présent. Le jour prévu, la personne reçoit un jeton et est accompagnée pour utiliser le lave-linge et le sèche-linge.

En 2024, le lave-linge et le sèche-linge ont été remplacés par des nouveaux, fonctionnant avec un système de jetons. Les modalités d'utilisation ont été communiquées par courrier aux hébergés.

Dans l'espace collectif, des jeux de société, des livres et une télévision sont accessibles tout au long de la journée pour ceux qui souhaitent se détendre ou partager un moment convivial.

Le déjeuner est servi de 12h à 13h30, avec un repas complet proposé à chaque personne, tout comme pour le dîner.

En parallèle, des activités peuvent être proposées par le professionnel présent, selon les envies et les besoins des personnes, favorisant ainsi les échanges et la dynamique collective au sein du service.

### **L'accompagnement**

La structure propose un accompagnement collectif et individualisé alliant une écoute active, une vigilance quant à la santé des personnes, un travail de prévention et de sensibilisation lié aux conflits et un rappel au cadre le cas échéant. Une première évaluation sociale des situations des personnes est également proposée.

Depuis l'été 2024, une travailleuse sociale intervient désormais 1 journée par semaine au sein du CMA, en mutualisation avec notre PAJ.

Elle assure des permanences tous les mardis matin en évaluant les situations des personnes accueillies et selon leurs besoins, les oriente vers le droit commun ou prend en charge l'accompagnement si elles sont éligibles à la domiciliation et à un accompagnement au sein du PAJ.

Son arrivée a apporté une réelle plus-value au service, en renforçant l'accompagnement de ces personnes qui sont mises à l'abri de manière temporaire.

## **2) FOCUS SUR L'ÉQUIPE DU CMA :**

Le service s'appuie sur une équipe pluridisciplinaire qui joue un rôle essentiel dans l'accueil et l'accompagnement des personnes hébergées sur la structure. Elle est composée de quatre agents d'accueil, de deux veilleurs de nuit, d'une travailleuse sociale, ainsi que d'une agent d'entretien.

### **Un fonctionnement spécifique pour les agents d'accueil :**

La particularité des agents d'accueil est qu'ils assurent à la fois des missions d'accueil et de veille, leur permettant ainsi de réaliser des nuits. Depuis le début de l'année 2024, trois des quatre agents, à leur demande, effectuent une nuit par mois.

Cette organisation leur offre un regard différent sur la vie en collectif.

Ces nuits sont des moments privilégiés pour échanger avec les personnes accueillies, mieux comprendre leurs réalités et renforcer le lien de confiance. En effet, la nuit peut être un temps propice aux confidences, mais aussi aux tensions, aux angoisses et aux questionnements.

### **Une travailleuse sociale pour renforcer l'accompagnement :**

Depuis juin 2024, une travailleuse sociale a été recrutée sur la structure. Elle partage son temps de travail entre le CMA et le Point d'Accueil de Jour d'AUXILIA, situé également sur la commune de Malakoff. Sa présence permet d'apporter un soutien renforcé aux personnes accueillies.

### **Un renouvellement dans l'équipe de veille :**

À l'automne 2024, l'équipe a connu un changement avec le départ d'un veilleur de nuit, remplacé par un professionnel qui assurait déjà des remplacements au sein du service. Cette transition s'est faite en continuité, permettant une adaptation rapide et une prise de poste fluide.

L'ensemble de l'équipe, par sa diversité et son engagement, contribue à créer un cadre sécurisant, bienveillant et structurant pour les personnes accueillies.

### 3) UN ACCENT MIS SUR LA FORMATION DES PROFESSIONNELS EN 2024 :

Au cours de l'année, les professionnels ont bénéficié de plusieurs formations, leur permettant de renforcer leurs compétences, d'en acquérir de nouvelles et ainsi d'améliorer l'accompagnement des personnes accueillies. Ces temps de formation s'inscrivent pleinement dans la valorisation des professionnels par l'association.

Ces temps de formation, souvent mutualisées avec des professionnels d'autres services, favorisent les échanges de pratiques, la prise de recul sur les situations rencontrées et une remise en question constructive des méthodes de travail. Elles sont aussi l'occasion de confronter différentes approches et d'évoluer ensemble vers une meilleure prise en charge du public.

#### Parmi les formations suivies cette année, on note plus particulièrement :

- Les **écrits professionnels**, afin d'améliorer la transmission et la formalisation des informations essentielles.
- La **bienveillance**, pour toujours mieux adapter l'accompagnement aux besoins et au respect des personnes.
- Le **self-défense** a été proposé, permettant aux équipes d'apprendre à mieux gérer des situations de tension et à adopter les bons réflexes en cas de besoin.

Ces temps d'apprentissage et de réflexion collective participent pleinement à la montée en compétence des équipes et à la dynamique de travail au sein du service.



## Les actions collectives :

### Ateliers repas :

Depuis le printemps, des ateliers repas mensuels ont été mis en place au sein du service. Un agent d'accueil a pris la référence de ce projet, soutenu par ses collègues, afin d'en assurer l'organisation et la continuité.

Ces ateliers reposent sur une dynamique participative : le choix du repas est défini en concertation avec les personnes accueillies, un budget est établi, puis les courses sont réalisées en amont. Le jour de l'atelier, toutes les personnes présentes prennent part à la préparation, favorisant ainsi l'échange et la convivialité. Un menu complet est proposé, composé d'une entrée, d'un plat et d'un dessert.

Ces temps de partage rencontrent un réel succès auprès des hébergés, qui apprécient autant le plaisir de cuisiner ensemble que celui de déguster un repas préparé collectivement.

La nourriture rassemble, crée du lien et est devenu au CMA un véritable vecteur de partage et de convivialité

### Fête de fin d'année :

Les personnes accueillies au CMA ainsi que les professionnels ont été invités à partager un moment convivial organisé par le PAJ en collaboration avec une association partenaire. Cet événement qui s'est déroulé mi-décembre, a connu un fort succès auprès de tous.

Également, l'année a été clôturée par un repas convivial qui s'est tenu le 31 décembre avec l'ensemble des professionnels. Ce fut un moment convivial et de partage.

A cette occasion, des cadeaux ont été distribués aux personnes présentes avec des kits d'hygiène, des jeux de cartes.

Tout le monde était ravi de terminer l'année ensemble, dans une ambiance festive et joyeuse



## 4) L'ACTIVITÉ 2024 EN CHIFFRES



TAUX  
D'OCCUPATION

**98,3%**

contre 99,9% en 2023



NOMBRE  
DE NUITÉES

**6 114**

contre 6 197 en 2023

### Les personnes accueillies

**229**

HOMMES  
ACCUEILLIS  
EN 2024

(contre 176 en 2023)

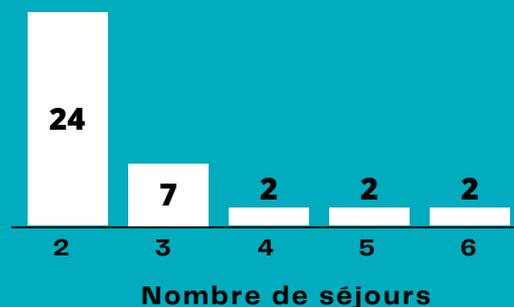
dont

**17**

PRÉSENTS  
AU 31/12/2024

Parmi ces 229 hommes, 37 ont effectué plusieurs séjours au sein de la structure :

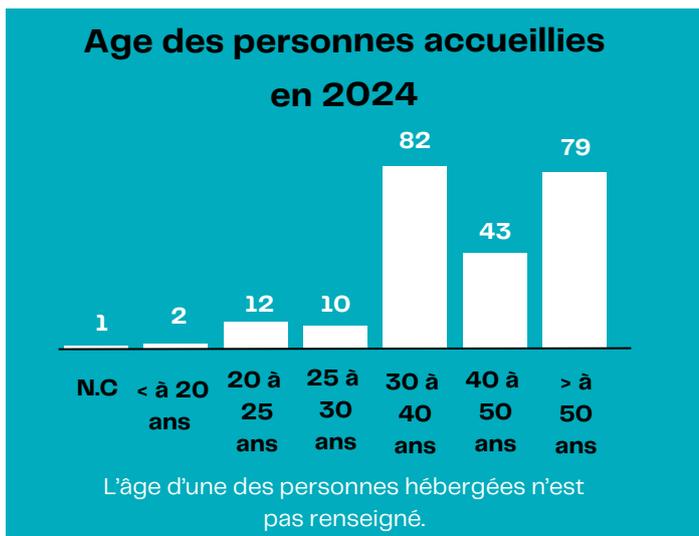
Hommes ayant  
effectué  
plusieurs séjours



### Durée moyenne de séjour des personnes sorties du dispositif

La durée moyenne de séjour des **212** personnes sorties sur **2024** a été de **1,23** mois. Cette durée moyenne supérieure à **28** nuits s'explique par le fait que **37** personnes ont effectué plusieurs passages sur le CMA au cours de l'année 2024 (comme mentionné ci-dessus).

Cette donnée est représentative des difficultés à proposer des places d'hébergement stabilisées, bien que le besoin soit bien présent au sein de notre département. Ce, notamment pour les hommes isolés qui ne remplissent pas les critères de priorisation pour leur permettre une orientation sur ces places stabilisées.



Dans la continuité de l'année 2023, hormis les situations dérogatoires actées en partenariat avec le SIAO et les acteurs sanitaires, la structure a poursuivi sa mission de mise à l'abri d'hommes isolés orientés par le 115 pour 14 nuitées renouvelables une fois. Cela a permis à 229 personnes de bénéficier d'un sas de répit dans leur parcours de rue (176 en 2023).

### Les situations inadaptées

Comme en **2023** et en lien avec le sujet de la santé, nous constatons un accueil de personnes dont la situation médicale n'est pas adaptée à notre structure. En effet, le principe d'inconditionnalité et le projet du CMA permettant d'offrir un « sas » de répit à toute personne orientée par le **115**, mettent en lumière des profils qui devraient être orientés et pris en charge sur des établissements permettant une prise en charge médicale (Lits Halte Soins Santé, Lits d'Accueil Médicalisés...), ou tout du moins, sur une structure d'hébergement généraliste (CHU, CHRS...).

Exceptionnellement, des préconisations d'orientations peuvent être effectuées ou mises à jour auprès du SIAO et de la DRIHL pour les situations le nécessitant.

2 des 4 personnes bénéficiant d'une dérogation DRIHL ont pu être orientées vers des structures adaptées : 1 pension de famille et 1 résidence Adoma. Nous poursuivons notre travail avec le 115 afin d'orienter les deux personnes restantes vers une structure plus adaptée à leur problématique notamment de santé.



## BILAN 2024

- La mise en place des ateliers repas
- L'intervention d'une travailleuse sociale 1 journée par semaine
- Le travail de collaboration avec le 115
- La formation des professionnels en transversalité avec les autres services
- L'achat de nouvelles machines pour la buanderie
- Afin de marquer la fin de l'année 2024 et de permettre un temps de convivialité, un repas a été organisé le 31 décembre réunissant professionnels et personnes accueillies qui ont contribué à sa préparation. Cette initiative a été appréciée par tous les participants
- Les séances de groupe d'analyse des pratiques mises en place en 2022 avec une psychologue extérieure se sont poursuivies



## PERSPECTIVES 2025

- Relancer le partenariat afin de favoriser notamment l'accession à la culture (visites de monuments, activités à l'extérieur...)
- Continuer à renforcer la mutualisation des activités, des partenaires et des ressources humaines avec le PAJ
- Renforcer la mise en place d'actions collectives au sein de la structure
- Poursuivre la montée en compétences des agents autour des démarches administratives et des évaluations des situations
- Poursuivre la mise en place de procédures afin d'accueillir au mieux les personnes

# AUXILIA

UNE NOUVELLE CHANCE

## MERCI À TOUS NOS PARTENAIRES



DIRECTION RÉGIONALE  
ET INTERDÉPARTEMENTALE  
DE L'HÉBERGEMENT  
ET DU LOGEMENT

